

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

AR-BD-2024-04

DELEGATION DE SIGNATURE A MME JULIE HUTINET EN QUALITE DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 alinéa 3,
Vu l'arrêté du 27 janvier 2017 portant nomination après transfert à la suite d'une fusion de collectivités de Mme Julie HUTINET, en qualité d'attaché titulaire, à compter du 1er janvier 2017,
Vu l'arrêté du 24 février 2020 portant avancement au grade d'attaché principal de Mme Julie HUTINET, à compter du 1er janvier 2020,
Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature,
Considérant qu'il convient dans un soucis d'efficacité de l'action de l'administration, de permettre que certains cadres, signent un certain nombre de documents,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Julie HUTINET responsable des ressources humaines**, à l'effet de signer les documents se rapportant aux domaines suivants :

- Les bordereaux de paies
- Action sociale - CNAS
- Les état de services
- Les certificats de travail
- Les certificats de cessation de paiement
- Les attestation de fin de stage
- Tout autre attestation individuelle certifiant la situation de l'agent non listée ci-dessus
- Les conventions de stage sans gratification
- Les arrêtés d'avancement d'échelon
- Les arrêtés, les décisions et les courriers liés à la retraite
- Les arrêtés de reclassement statutaire et de revalorisation indiciaire liée à des décisions nationales
- Les convocations aux formations internes et les attestations qui en découlent
- Les autorisations de conduite
- Les dossiers de maintien de salaire aux organismes de prévoyance (ouverture et poursuite du maintien)
- Les arrêtés, les décisions et les courriers liés à l'indisponibilité physique
- Les attestations de salaire pour Pôle Emploi et pour les organismes de sécurité sociale
- Les courriers d'échanges avec les caisses et organismes sociaux
- Les frais de déplacements
- Les états liquidatifs (mise à disposition, etc.)
- Les états des grévistes
- Les bordereaux de déclaration de salaire IAE

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie DUSSAUCY, Directrice générale adjointe, à l'effet de signer tous actes concernant les affaires de la Communauté de communes, dans la limite de la délégation de signature accordée à la responsable des ressources humaines.

Article 3 : La signature par Mme HUTINET des pièces et actes repris à l'article 1^{er} du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Président ».

Article 4 : M. le Président, M. le Trésorier de Langres sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 5: Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 11 mars 2024
Le Président,

Jacky MAUGRAS
2024.03.11 10:53:35 +0100
Ref:6118296-9147923-1-D
Signature numérique
le Président



Jacky MAUGRAS

Notifié le :